

Profil professionnel de l'animateur de cours¹ MEfit

<p>1. Secteur d'activité</p> <p>Promotion de la santé</p>	<p>Les animateurs de cours enregistrés au MEfit proposent des cours dans les domaines du mouvement, de la détente et de la nutrition selon la liste des méthodes MEfit. Ils conseillent, accompagnent et instruisent les participants aux cours dans le maintien et la promotion de leur santé. Avec l'enregistrement MEfit, ils prouvent leur formation professionnelle initiale et continue, ainsi que leurs nombreuses compétences professionnelles, et constituent ainsi la condition (mais pas la garantie) pour l'octroi de contributions financières par l'assurance complémentaire des assureurs-maladie.</p>
<p>2. Principales compétences professionnelles</p> <p>Conception, mise en œuvre, évaluation</p> <p>Sécurité</p>	<p>Les animateurs de cours MEfit mènent une réflexion avec leurs participants aux cours sur les comportements et les facteurs environnementaux bénéfiques à la santé ou l'affectant, et ils élaborent avec eux des objectifs et des mesures appropriés encourageant la promotion de la santé.</p> <p>Les animateurs de cours MEfit proposent, tant aux personnes individuelles qu'aux groupes, des cours spécifiques répondant à leurs besoins. Si nécessaire, ils soulèvent les principaux facteurs de leur état de santé et repèrent d'éventuels risques pour la santé. Ils développent des leçons, utilisent des méthodes, exercices, appareils et moyens auxiliaires spécifiques et, en l'occurrence, ils tiennent toujours compte des possibilités et des limites de leurs participants aux cours.</p> <p>Durant leurs cours, les animateurs de cours MEfit garantissent la sécurité de leurs participants aux cours et respectent les standards d'hygiène appropriés. Ils contrôlent régulièrement l'infrastructure nécessaire aux cours (équipement, produits, appareils, etc.) et s'assurent toujours de son entretien, de sa maintenance et de son bon état.</p> <p>Les animateurs de cours MEfit conseillent et accompagnent également leurs participants aux cours dans la poursuite indépendante de l'entraînement et des exercices en dehors des cours fréquentés.</p> <p>Les animateurs de cours MEfit assument l'organisation, l'administration, la promotion et la gestion commerciale de leurs cours. Ils évaluent régulièrement leurs cours, dont ils poursuivent le développement qualitatif.</p> <p>Les animateurs de cours MEfit sont informés des principales offres de l'assurance maladie privée concernant les offres promouvant la santé et peuvent conseiller leurs participants aux cours en conséquence.</p>

¹ Afin de faciliter la lecture du document, seule la forme masculine est utilisée. La forme féminine est cependant toujours sous-entendue.

<p>Qualifications spécifiques</p>	<p>Les animateurs de cours MEfit, proposant des cours orientés vers des tableaux cliniques particuliers, en maîtrisent les processus spécifiques correspondants. Ils disposent d'une certification les qualifiant pour les cours aquatiques.</p>
<p>3. Exercice de la profession</p> <p>Autonomie</p> <p>Formation continue</p> <p>Limites</p>	<p>Les animateurs de cours MEfit travaillent comme indépendant ou comme employé dans des institutions du domaine du fitness par exemple ou d'autres institutions promouvant la santé. Ils développent leurs cours de façon indépendante ou les proposent conformément aux spécifications d'une association de branche ou d'une autre institution compétente. Ils exercent leur activité en tant qu'animateur de cours à titre de profession principale ou secondaire.</p> <p>Les animateurs de cours MEfit s'engagent à suivre régulièrement des formations continues et qualifiantes et à maintenir à jour leurs connaissances professionnelles.</p> <p>Les animateurs de cours MEfit connaissent leurs propres limites et respectent les limites et les valeurs de leurs participants aux cours. Ils appliquent au quotidien le code de déontologie MEfit.</p>
<p>4. Contribution de la profession à la société</p> <p>Prestations d'assurances</p>	<p>Les animateurs de cours possédant le label de qualité MEfit proposent des méthodes aux participants aux cours qui, de leur propre chef, s'activent à promouvoir leur santé. Dans le meilleur des cas, certaines maladies peuvent ainsi être évitées ou certains troubles améliorés, ce qui tend à abaisser les frais médicaux.</p> <p>Sous réserve de conditions bien définies, les assurances complémentaires des assureurs-maladie contribuent dans une certaine mesure aux frais des cours. Les participants aux cours devraient ainsi être soutenus dans leur motivation à apporter une contribution active à la préservation et à la promotion de leur santé.</p>